



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 26 SEPTEMBRE 2016

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle Kamouraska du Centre socioculturel Anne-Hébert, vingt-sixième jour du mois de septembre 2016, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
 Madame la conseillère Sandra Gravel
 Monsieur le conseiller Martin Chabot

Sont absents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
 Madame la conseillère Nathalie Laprade
 Monsieur le conseiller André Fournier

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents : Monsieur le directeur des travaux publics et directeur général
 adjoint Martin Careau
 Madame la greffière adjointe Isabelle Bernier

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, reprise de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2016
4. Consultation et adoption d'une demande de dérogation mineure : lot 4 010 510
5. Consultation et adoption d'une demande de dérogation mineure : 50, rue du Garbin
6. Avis de motion afin d'abroger le règlement numéro 121-1952
7. Avis de motion : règlement décrétant l'engagement de professionnels - usine d'eau potable
8. Avis de motion : règlement décrétant l'engagement de professionnels - réfection de conduites d'aqueduc et d'égout
9. Avis de motion : règlement décrétant l'engagement de professionnels - augmentation de la capacité des étangs aérés
10. Lecture et adoption du règlement numéro 1351-2016 amendant le code d'éthique des élus et des employés
11. Autorisation de signature des options de servitudes pour le Chemin de La Liseuse
12. Autorisation de signature de l'acte de vente d'une partie du lot 4 367 458 à Gestion C1C2C3 et demande au ministère des Transports
13. Dépôt du rapport sommaire des projections des revenus et dépenses au 31 décembre 2016
14. Amendements budgétaires
15. Programme révisé de la taxe sur l'essence
16. Signature des contrats de travail avec certains employés de direction
17. Publicité : portrait économique de la MRC de La Jacques-Cartier
18. Achat d'une nouvelle timbreuse
19. Autorisation de dépense : logiciel système de gestion du personnel pour le Service incendie
20. Amendement à une demande de permis : aménagement du stationnement au 4640, route de Fossambault
21. Résolution d'appui à la CPTAQ : lot 5 246 421 - chemin des Ormeaux
22. Mandat pour l'installation d'un rideau d'air au pavillon Desjardins
23. Prix de vente des terrains dans la nouvelle phase du parc industriel
24. Entente de déneigement avec la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

25. État des dépenses : travaux de décontamination du terrain de l'ancienne caserne incendie - phase 2016
26. Demande de certificat d'autorisation : reconstruction d'un belvédère
27. Renouvellement de l'adhésion aux fleurons du Québec
28. Remplacement des portes extérieures du centre socioculturel Anne-Hébert
29. Autorisation d'affichage expo-cadeaux
30. Augmentation du budget jumelage Palavas-les-Flots
31. Embauche d'une responsable de la bibliothèque : remplacement d'un congé de maternité
32. Transfert de petite caisse : bibliothèque Anne-Hébert
33. Annulation de contrat : fête familiale
34. Entente : service de garde école Jacques-Cartier
35. Cotisation des artistes : maison Catherin'art
36. Dépôt de la liste des engagements financiers
37. Approbation de la liste des comptes à payer de plus de 2 500 \$
38. Période de questions
39. Clôture de la séance

Le quorum étant constaté, la séance du mois de septembre est reprise.

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

535-2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté en y reportant le point 18.
ADOPTÉE

536-2016 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2016

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 12 septembre 2016 comme il a été présenté.
ADOPTÉE

CONSULTATION

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée par monsieur André Resendes d'Axco Aménagements inc. afin que soit autorisée la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur un lot d'une superficie de 1851,3 mètres carrés et d'une largeur de 30,48 mètres alors que l'article 4.1.3 du règlement de lotissement numéro 1260-2014 exige une superficie minimale de 4000 mètres carrés et une largeur minimale de 50 mètres pour les lots non desservis à l'extérieur du périmètre urbain.

537-2016 CONSULTATION ET ADOPTION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : LOT 4 010 510

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée par monsieur André Resendes d'Axco Aménagements inc. afin que soit autorisée la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur un lot d'une superficie de 1851,3 mètres carrés et d'une largeur de 30,48 mètres alors que l'article 4.1.3 du règlement de lotissement numéro 1260-2014 exige une superficie minimale de 4000 mètres carrés et une largeur minimale de 50 mètres pour les lots non desservis à l'extérieur du périmètre urbain;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

ATTENDU qu'un permis avait été délivré en 2014 et que les documents accompagnant la demande étaient conformes aux règlements provincial et municipal en ce qui a trait aux autres dispositions réglementaires;

ATTENDU que la demande est faite de bonne foi;

ATTENDU que le fait d'autoriser la demande améliorerait grandement l'apparence esthétique du terrain puisque la terre végétale a été retirée du terrain et que de l'eau stagnante s'est accumulée;

ATTENDU le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 28 juin;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel

ET RÉSOLU que ce conseil accepte la demande de dérogation mineure présentée par monsieur André Resendes d'Axco Aménagements inc. afin que soit autorisée la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 4 010 510 d'une superficie de 1851,3 mètres carrés et d'une largeur de 30,48 mètres alors que l'article 4.1.3 du règlement de lotissement numéro 1260-2014 exige une superficie minimale de 4000 mètres carrés et une largeur minimale de 50 mètres pour les lots non desservis à l'extérieur du périmètre urbain.

ADOPTÉE

CONSULTATION

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Dave Fréchette afin que lui soit autorisée la construction d'un garage attenant à 6,15 mètres de la ligne de lot avant alors que les articles 7.2.1.2.3 et 6.1.1 du règlement de zonage numéro 1259-2014 exigent que le bâtiment complémentaire attenant soit situé dans l'aire constructible donc à 7,5 mètres de la ligne de lot avant dans la zone 63-H.

538-2016

CONSULTATION ET ADOPTION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 50, RUE DU GARBIN

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Dave Fréchette afin que lui soit autorisée la construction d'un garage attenant à 6,15 mètres de la ligne de lot avant alors que les articles 7.2.1.2.3 et 6.1.1 du règlement de zonage numéro 1259-2014 exigent que le bâtiment complémentaire attenant soit situé dans l'aire constructible donc à 7,5 mètres de la ligne de lot avant dans la zone 63-H;

ATTENDU que le terrain de monsieur Fréchette est un lot de coin et qu'il doit donc respecter deux marges de recul avant;

ATTENDU que le garage annexé sera en retrait de la rue et qu'il s'intégrera bien au bâtiment principal;

ATTENDU que la demande est faite de bonne foi;

ATTENDU que le triangle de visibilité sera dégagé;

ATTENDU le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 23 août 2016;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel

ET RÉSOLU que ce conseil accepte la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Dave Fréchette afin que lui soit autorisée la construction d'un garage attenant à 6,15 mètres de la ligne de lot avant alors que les articles 7.2.1.2.3 et 6.1.1 du règlement de zonage numéro 1259-2014 exigent que le bâtiment complémentaire attenant soit situé dans l'aire constructible, donc à 7,5 mètres de la ligne de lot avant dans la zone 63-H.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

AVIS DE MOTION AFIN D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 121-1952

Monsieur le conseiller Martin Chabot donne avis de la présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement qui vient abroger le règlement numéro 121-1952 décrétant la municipalisation de l'entretien des chemins et ponts de la municipalité.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ENGAGEMENT DE PROFESSIONNELS - USINE D'EAU POTABLE

Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant l'engagement de professionnels concernant le projet de construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable ou d'agrandissement de l'usine de production d'eau potable Duchesnay et autorisant un emprunt pour ce faire.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ENGAGEMENT DE PROFESSIONNELS - RÉFECTION DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant l'engagement de professionnels concernant la réfection de conduites d'aqueduc et d'égout sur certaines rues de la Ville et autorisant un emprunt pour ce faire.

Le règlement prévoira également l'appropriation de sommes provenant du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ENGAGEMENT DE PROFESSIONNELS - AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DES ÉTANGS AÉRÉS

Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant l'engagement de professionnels concernant le projet d'augmentation de la capacité des étangs aérés et autorisant un emprunt pour ce faire.

539-2016

LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1351-2016 AMENDANT LE CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS

ATTENDU les articles 101 et 102 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* concernant notamment le financement politique (projet de loi 83) qui obligent les municipalités à modifier leurs codes d'éthique et de déontologie afin d'interdire, entre autres, aux membres du conseil et aux employés de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité;

ATTENDU que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU qu'avis de motion de la présentation du présent règlement a régulièrement été donné à la séance de ce conseil tenue le 8 août 2016;

ATTENDU le projet de règlement numéro APR-33-2016 adopté par le conseil à la séance du 12 septembre 2016;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent règlement portant le numéro 1351-2016, aux fins d'amender les règlements numéros 1239-2014 et 1210-2012.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

RÈGLEMENT NUMÉRO 1351-2016

ARTICLE 1 AMENDEMENT AU CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS

Le règlement numéro 1239-2014 est amendé de façon à ajouter l'article 3.11 suivant :

« 3.11 Il est interdit, pour tout membre du conseil de la municipalité, de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention de la Ville, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la Ville.

Le membre du conseil qui emploiera du personnel de cabinet devra veiller à ce que les employés dudit cabinet respectent cette obligation ».

ARTICLE 2 AMENDEMENT AU CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE POUR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

Le règlement numéro 1210-2012 est amendé de façon à ajouter l'article 6 suivant et à modifier la numérotation subséquente :

« 6 Il est interdit, pour tout employé de la municipalité, de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention de la Ville, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la Ville ».

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER
CE 26^E JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE SEIZE.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

ADOPTÉE

540-2016

AUTORISATION DE SIGNATURE DES OPTIONS DE SERVITUDES POUR LE CHEMIN DE LA LISEUSE

ATTENDU la résolution numéro 284-2016 octroyant le mandat au notaire de préparer les options de servitudes perpétuelles pour le sentier multifonctionnel ainsi qu'à l'arpenteur de préparer les descriptions techniques qui permettront d'enregistrer les servitudes perpétuelles;

ATTENDU qu'il est nécessaire de rencontrer les citoyens concernés et de faire signer les projets d'options de servitude;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, le directeur adjoint à l'urbanisme, monsieur Pascal Bérubé et la greffière adjointe, madame Isabelle Bernier à signer lesdites options de servitude perpétuelles pour le sentier multifonctionnel, le Chemin La Liseuse.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

541-2016

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 4 367 458 À GESTION C1C2C3 ET DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ATTENDU la résolution numéro 119-2015 qui mentionne que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier désire acheter le lot 4 367 458 d'une superficie de 397,9 mètres carrés au ministère des Transports du Québec pour la somme de 39 000 \$;

ATTENDU que ladite vente a été effectuée au mois de juin 2016;

ATTENDU que Gestion C1C2C3 désire acheter une partie de ce lot, soit 69,3 mètres carrés pour la somme de 6 792,41 \$;

ATTENDU que l'acte de vente de l'immeuble par le ministère à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier mentionne qu'en cas de vente par la Ville dudit immeuble, il devra être offert par appel d'offres public à moins que la Ville n'ait obtenu l'autorisation écrite du ministre des Transports, d'en disposer autrement;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser la vente du lot 4 367 458 à Gestion C1C2C3 pour la somme de 6 792,41 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de demander au ministre des Transports de disposer autrement d'une partie du lot 4 367 458, soit de 69,3 mètres carrés afin de le vendre directement à Gestion C1C2C3, propriétaire du lot contigu.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU si le ministre des Transports permet ladite vente d'une partie du lot 4 367 458 à Gestion C1C2C3 d'autoriser le maire, monsieur Pierre Dolbec et le directeur général et greffier, monsieur Marcel Grenier à signer l'acte de vente.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT SOMMAIRE DES PROJECTIONS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2016

Le directeur général et greffier dépose le rapport de la seconde projection de revenus et dépenses au 31 décembre 2016, tel que préparé par madame Julie Cloutier, CPA, CA, trésorière.

Le directeur général et greffier dépose également un état comparatif des résultats au 30 septembre 2016 et au 30 septembre 2015.

542-2016

AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES

ATTENDU le dépôt du rapport de la première projection de revenus et de charges anticipés pour l'exercice financier 2016;

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire d'ajuster certains postes budgétaires pour refléter les revenus et les charges anticipés dans ledit rapport;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'amender le budget original de l'exercice financier 2016 en fonction de la première projection de revenus et de charges déposée par la trésorière, madame Julie Cloutier, laquelle porte les revenus anticipés à 11 753 641 \$ et les charges anticipées à 9 939 272 \$, laissant un excédent, avant conciliation à des fins fiscales, de 1 814 369 \$.

Après remboursement du service de la dette et après affectations, l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2016 est évalué à 26 370 \$.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

543-2016

PROGRAMME RÉVISÉ DE LA TAXE SUR L'ESSENCE

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

IL EST RÉSOLU que la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU que la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalistes et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

544-2016

SIGNATURE DES CONTRATS DE TRAVAIL AVEC CERTAINS EMPLOYÉS DE DIRECTION

ATTENDU qu'un comité formé de monsieur Pierre Dolbec, maire, monsieur Martin Chabot, conseiller, et monsieur Marcel Grenier, directeur général et greffier, a négocié le renouvellement du contrat de travail de la greffière adjointe, de la secrétaire de direction, du directeur adjoint aux travaux publics et du directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment;

ATTENDU qu'une entente de principe est survenue entre les parties;

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie des projets de contrat, incluant les grilles salariales et les descriptions de tâches;

ATTENDU que les contrats seraient d'une durée de cinq années débutant le 1^{er} janvier 2016 et qu'ils prévoient des augmentations salariales de 1,5 % pendant cinq ans, l'ajout de deux échelons à la grille salariale et quelques modifications pour se marier avec d'autres contrats de travail déjà en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU que ce conseil entérine l'accord de principe intervenu entre les parties et autorise la signature des quatre contrats de travail par monsieur le maire Pierre Dolbec ainsi que par monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

545-2016

PUBLICITÉ : PORTRAIT ÉCONOMIQUE DE LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER

ATTENDU que le 2 novembre prochain, le Journal Nouvelles Économiques présentera un portrait de l'économie de la MRC de La Jacques-Cartier;

ATTENDU que le Journal est diffusé en 11 000 exemplaires;

ATTENDU qu'il serait opportun que ce conseil défraie une page de publicité pour la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, compte tenu que le Journal accorde également une page pour une entrevue avec monsieur le maire Pierre Dolbec;

ATTENDU que le coût de la publicité est établi à 1 500 \$, plus taxes;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel

ET RÉSOLU que ce conseil autorise le directeur général et greffier à signer le bon de commande et approuve la somme nécessaire, soit 1 575 \$, taxes nettes incluses, du poste budgétaire 02-639-00-999.

ADOPTÉE

546-2016

AUTORISATION DE DÉPENSE : LOGICIEL SYSTÈME DE GESTION DU PERSONNEL POUR LE SERVICE INCENDIE

ATTENDU le rapport du directeur du Service de protection contre les incendies, monsieur Martin Lavoie, en date du 20 septembre 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat du logiciel Système de gestion du personnel, ainsi qu'un téléviseur, pour la caserne incendie chez Studio Swordware conformément à la soumission datée du 14 septembre 2016;

La somme nécessaire, soit 2 620 \$ plus taxes, est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté. Une partie de cette dépense est payable par les villes de Fossambault-sur-le-Lac et Lac-Saint-Joseph, conformément aux ententes intermunicipales existantes.

ADOPTÉE

547-2016

AMENDEMENT À UNE DEMANDE DE PERMIS : AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT AU 4640, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU l'amendement au plan d'aménagement du stationnement joint à la demande de certificat d'autorisation présentée par le restaurant Pizzeria Paquet situé au 4640, route de Fossambault;

ATTENDU que le stationnement est situé à l'intérieur de la zone 137-C, la demande de certificat d'autorisation doit être approuvée en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA relatifs à l'aménagement du site sont rencontrés ou non applicables;

ATTENDU le courriel de la conseillère en urbanisme en date du 21 septembre 2016, ainsi que du plan déposé par la requérante;

ATTENDU les courriels des commissaires reçus entre le 21 et le 23 septembre;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel

ET RÉSOLU que ce conseil accepte l'amendement au plan d'aménagement du stationnement et accorde le certificat d'autorisation déposé par le restaurant Pizzeria Paquet situé au 4640, route de Fossambault.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

548-2016

RÉSOLUTION D'APPUI À LA CPTAQ : LOT 5 246 421 - CHEMIN DES ORMEAUX

ATTENDU la demande d'autorisation de monsieur Luc Latulippe adressée auprès de la CPTAQ afin de vendre un de ses lots (5 246 421) à son frère monsieur Gérard Latulippe, qui est déjà propriétaire d'un lot voisin (4 742 512);

ATTENDU que la demande est conforme aux règlements de zonage numéro 1259-2014 et de lotissement numéro 1260-2014 actuellement en vigueur;

ATTENDU qu'il s'agit d'une transaction d'un lot et qu'aucune opération cadastrale n'est requise;

ATTENDU que l'acceptation de la demande ne saurait causer d'impacts négatifs supplémentaires aux activités agricoles puisque le lot serait mis en valeur par l'acériculture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel

ET RÉSOLU de recommander, selon les critères de la CPTAQ, d'accorder la demande d'autorisation de monsieur Luc Latulippe adressée auprès de la CPTAQ afin de vendre le lot 5 246 421 à monsieur Gérard Latulippe propriétaire du lot voisin 4 742 512.

ADOPTÉE

549-2016

MANDAT POUR L'INSTALLATION D'UN RIDEAU D'AIR AU PAVILLON DESJARDINS

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 26 septembre 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU de mandater la firme SNC Lavalin pour la préparation des plans et devis et les services pendant la construction pour l'ajout d'un système de rideau d'air au Pavillon Desjardins. Les détails du mandat sont présentés à la proposition de service transmise par monsieur Charles Frenette, ingénieur, en date du 22 septembre 2016. Le coût du mandat est établi à 3 209,50 \$, plus taxes.

La dépense est imputée au règlement numéro 1284-2015 pour l'établissement des plans et devis de construction relatif à la construction d'un bâtiment multifonctionnel dans le parc du Grand-Héron.

ADOPTÉE

550-2016

PRIX DE VENTE DES TERRAINS DANS LA NOUVELLE PHASE DU PARC INDUSTRIEL

ATTENDU que le conseil doit établir les prix de vente des terrains dans la nouvelle phase du parc industriel;

ATTENDU que les prix ont été établis en fonction du coût des travaux de construction, de la valeur du marché et des conditions des sols en place;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU d'approuver les prix pour la vente des terrains numéro 17, 18, 33 à 44 et 46 à 49. Les prix apparaissent au plan intitulé : « Nouveaux terrains disponibles – Parc industriel – Prix de vente » en date du 22 septembre 2016.

Les prix varient de 3 \$/pi² à 5 \$/pi².

ADOPTÉE

551-2016

ENTENTE DE DÉNEIGEMENT AVEC LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

ATTENDU qu'il y aurait lieu de convenir d'une entente avec la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures relativement au déneigement d'une partie de la route Grand-Capsa;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

ATTENDU le courriel de madame Marie-Joëlle Gosselin, directrice du Service de la gestion du territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, en date du 9 septembre 2016;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec ainsi que monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer une entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, relativement au déneigement d'une partie de la route Grand-Capsa. Les conditions de l'entente sont décrites ci-après.

La Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a le mandat d'assurer l'entretien d'hiver d'une partie de la route Grand-Capsa;

La partie de route à entretenir a une longueur de 300 mètres et débute à l'intersection de la route de Fossambault;

Le niveau de service et le détail des travaux à exécuter sont décrits au document daté du 16 octobre 2008 et intitulé : Politique de déneigement – Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et ses amendements;

L'entente est d'une durée d'un hiver, soit pour l'hiver 2016-2017;

La contribution de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est établie à 2 713,55 \$.

ADOPTÉE

552-2016

ÉTAT DES DÉPENSES : TRAVAUX DE DÉCONTAMINATION DU TERRAIN DE L'ANCIENNE CASERNE INCENDIE - PHASE 2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'entériner le rapport « Décontamination du terrain de l'ancienne caserne – État des dépenses – Phase 2016 » préparé par monsieur Martin Careau en date du 23 septembre 2016.

ADOPTÉE

553-2016

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION : RECONSTRUCTION D'UN BELVÉDÈRE

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier doit procéder à la reconstruction d'un belvédère existant le long de la rivière Jacques-Cartier;

ATTENDU qu'une demande de certificat d'autorisation doit être adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser madame Andréanne Meilleur Gaudreau, conseillère à l'urbanisme, à signer la demande de certificat d'autorisation.

ADOPTÉE

554-2016

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AUX FLEURONS DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU de renouveler l'adhésion de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier au Programme des fleurons du Québec.

Le coût d'inscription est de 1 931 \$ pour trois ans.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-51-494 comme suit :

- 643,67 \$ du budget 2017
- 643,67 \$ du budget 2018
- 643,66 \$ du budget 2019

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

555-2016

REPLACEMENT DES PORTES EXTÉRIEURES DU CENTRE ANNE-HÉBERT

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 23 septembre 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU d'accorder un contrat à la compagnie Vitrierie Technique pour le remplacement des deux portes extérieures au centre Anne-Hébert. Les détails du contrat apparaissent à la soumission transmise par monsieur Richard Dubé en date du 15 mars 2016. Le coût du contrat est établi à 20 000 \$, plus taxes.

D'accorder un contrat à la compagnie Multi Accés pour la fourniture des systèmes d'ouverture automatique. Les détails du contrat apparaissent à la soumission transmise par monsieur Denis Dion en date du 1^{er} mars 2016. Le coût du contrat est établi à 4 058,26 \$, plus taxes;

D'accorder un contrat à la compagnie Impact Alarme pour le raccordement des équipements au système d'alarme du bâtiment. Les détails du contrat apparaissent à la soumission transmise par monsieur Jean-Luc Leblanc en date du 24 février 2016. Le coût du contrat est établi à 585 \$, plus taxes;

D'accorder un contrat à la compagnie Électricité PJC pour le raccordement électrique des équipements.

Les détails du contrat apparaissent à la soumission transmise en date du 25 février 2016. Le coût du contrat est établi à 455 \$, plus taxes.

La somme nécessaire est appropriée de la façon suivante :

20 000,00 \$, plus taxes, du fonds de roulement remboursable sur dix ans;
5 098,26 \$, plus taxes, du règlement numéro 1339-2016.

ADOPTÉE

556-2016

AUTORISATION D'AFFICHAGE EXPO-CADEAUX

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 15 septembre 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU d'autoriser la Corporation des artistes et artisans de la Jacques-Cartier à installer de l'affichage et une structure gonflable sur le terrain de la maison Catherin'Art les 26 et 27 novembre 2016 pour annoncer leur activité Expo-Cadeaux de Noël.

ADOPTÉE

557-2016

AUGMENTATION DU BUDGET JUMELAGE PALAVAS-LES-FLOTS

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 15 septembre 2016;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel

ET RÉSOLU d'autoriser une augmentation du budget de 2 000 \$ pour les dépenses pour la visite de la délégation de Palavas-les-Flots du 2 au 7 octobre 2016 selon le budget révisé présenté par madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, et d'autoriser madame Langlois à signer les contrats nécessaires pour cet événement.

Les dépenses seront imputées au poste budgétaire 02-110-01-999 après une appropriation du surplus de fonctionnement non-affecté de 2 000 \$, compte tenu que les budgets 2013, 2014 et 2015 pour le jumelage n'ont pas été utilisés laissant au surplus, au-delà de 16 000 \$.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

558-2016

EMBAUCHE D'UNE RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE : REMPLACEMENT D'UN CONGÉ DE MATERNITÉ

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 19 septembre 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU d'autoriser l'embauche de madame Mireille Bourassa à titre de responsable de la bibliothèque Anne-Hébert en remplacement du congé de maternité de madame Geneviève Roger. Il s'agit d'un emploi occasionnel à temps plein de 35 heures par semaine. Le contrat de travail est d'une durée indéterminée assujéti à une clause de fin de contrat de la part de l'employeur avec un préavis de 30 jours. Madame Bourassa a débuté son travail le mercredi 21 septembre 2016 et sera rémunérée à l'échelon 1 de la grille salariale.

ADOPTÉE

559-2016

TRANSFERT DE PETITE CAISSE : BIBLIOTHÈQUE ANNE-HÉBERT

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 22 septembre 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU d'autoriser le transfert de la petite caisse de la bibliothèque Anne-Hébert, au montant de 250 \$, à madame Mireille Bourassa pour la durée du congé de maternité de madame Geneviève Roger.

ADOPTÉE

560-2016

ANNULATION DE CONTRAT : FÊTE FAMILIALE

ATTENDU que la Ville a établi un contrat avec la Capitale en fête pour l'organisation et la tenue de la fête Familiale Espace Fun La Capitale en fête;

ATTENDU le document qui stipule l'accord d'annulation des deux parties;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 21 septembre 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU d'annuler le contrat qui lie la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à La Capitale en fête pour l'organisation et la tenue de l'Espace Fun La Capitale en fête Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et d'autoriser madame Lise Langlois à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

561-2016

ENTENTE : SERVICE DE GARDE ÉCOLE JACQUES-CARTIER

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 21 septembre 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU d'autoriser l'utilisation des salles Les Chambres de bois et Le Premier jardin au centre socioculturel Anne-Hébert pour des groupes du service de garde de l'école Jacques-Cartier selon l'horaire suivant : du lundi au vendredi de 11 h 15 à 13 h pour l'année scolaire 2016-2017.

Du rangement sera permis dans les deux locaux et l'accès à la cuisine est également autorisé. Cette utilisation est consentie sans frais pour la Commission scolaire de la Capitale.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

562-2016 COTISATION DES ARTISTES : MAISON CATHERIN'ART

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 21 septembre 2016;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'appliquer une cotisation de 20 \$ aux membres de la maison Catherin'Art pour terminer l'année 2016, soit du 1^{er} septembre au 31 décembre, afin de ramener l'année financière en concordance avec la Ville et d'éliminer le pourcentage de commission sur les ventes.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 26 septembre 2016, laquelle comprend 165 commandes au montant de 728 384,47 \$.

563-2016 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 31 août 2016, laquelle totalise la somme de 22 038,90 \$ et d'autoriser la trésorière à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

564-2016 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU de clore la séance du mois de septembre.

L'assemblée est levée à 20 h 23.

ADOPTÉE

PIERRE DOLBEC
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER